

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1 Date de révision: 12/21/2023 Numéro de la FDS: 50001766 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020

### SECTION 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

**Nom du produit** BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

#### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 50001766

**Nature chimique** Mélange

**Numéro d'enregistrement de produit** PCP #31396

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme insecticide/acaricide

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

##### Fabricant

FMC of Canada Ltd  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada  
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),  
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>  
SDS-Info@fmc.com

##### Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada

#### Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident,appelez:  
1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### **Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Toxicité aiguë (Oral(e))	:	Catégorie 3
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Catégorie 4
Sensibilisation de la peau	:	Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	:	Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	:	Catégorie 3 (Appareil respiratoire, Système nerveux central)
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée	:	Catégorie 1
Risque d'aspiration	:	Catégorie 1

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger	:	
Mot indicateur	:	Danger
Déclarations sur les risques	:	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Déclarations sur la sécurité	:	<b>Prévention:</b> P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version  
1.1

Date de révision:  
12/21/2023

Numéro de la FDS:  
50001766

Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/05/2020

- P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidiéflagrant.  
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.  
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

### Intervention:

- P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Rincer la bouche.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P331 Ne PAS faire vomir.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Entreposage:

- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.

### Élimination:

- P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

: Mélange

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version  
1.1

Date de révision:  
12/21/2023

Numéro de la FDS:  
50001766

Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/05/2020

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Bifenthrin	(2-methyl[1,1'-biphenyl]-3-yl)methyl 3-(2-chloro-3,3,3-trifluoro-1-propenyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	82657-04-3	25.1
Solvent naphtha (petroleum), light aromatic	Solvent naphtha (petroleum), light aromatic	64742-95-6	>= 60 - < 80 *
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic	Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic	64742-56-9	>= 5 - < 10 *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale.  
Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
NE PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Toxique en cas d'ingestion.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Nocif par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Produits de combustion dangereux  
Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.  
Composés fluorés  
Composés chlorés  
Chlorure d'hydrogène  
Fluorure d'hydrogène
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doi-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

vent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

- Équipement de protection spécial pour les pompiers :
- Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :
- Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'allumage.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.  
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.  
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.
- Précautions pour la protection de l'environnement :
- Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage :
- Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

## SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :
- Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.  
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).  
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version  
1.1

Date de révision:  
12/21/2023

Numéro de la FDS:  
50001766

Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/05/2020

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage  
sures

: Interdire l'accès aux personnes non autorisées.  
Défense de fumer.  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la  
stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

## SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic	64742-56-9	TWA (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Brouillard)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

normalement nécessaire.

Protection des mains Matériel	: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
Remarques	: L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Mesures de protection	: Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit. Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé. S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail. Porter un équipement de protection adéquat.
Mesures d'hygiène	: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: aromatique
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Point d'éclair	: 44 - 46 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Entretient la combustion
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 0.94 - 0.96 (20 °C)
Densité	: 7.8 - 8.0 lb/gal
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: émulsionnable
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

---

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.  
Nocif par inhalation.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 262 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): 1.86 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

#### Composants:

##### Bifenthrin:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle et femelle): 50.2 - 58.8 mg/kg Symptômes: Convulsions, Tremblements
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat, femelle): 0.6 - 1.2 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Symptômes: Tremblements, Convulsions
	CL50 (Rat, mâle): 1.10 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Symptômes: Tremblements, Décès
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg Remarques: pas de mortalité

#### **Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3,492 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
- DL50 (Rat, mâle): 6,984 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.193 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: pas de mortalité
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3,160 mg/kg  
Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.

### **Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.53 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

- Espèce : Lapin  
Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Résultat : Pas d'irritation de la peau
- Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

#### **Composants:**

##### **Bifenthrin:**

- Espèce : Lapin  
Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.  
BPL : oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	irritation légère ou nulle de la peau.
BPL	:	oui

### Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	:	Irritation légère de la peau

### Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

### Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Produit:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	irritation légère
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Remarques	:	Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

#### Composants:

##### Bifenthrin:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère ou aucune irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD
BPL	:	oui

### Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

### Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Produit:

Évaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques	: A un effet sensibilisant.

#### Composants:

##### **Bifenthrin:**

Type d'essai	: Essai de maximisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Méthode	: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL	: oui

##### **Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:**

Type d'essai	: Essai de maximisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Méthode	: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	: Pas un sensibilisateur cutané.

##### **Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:**

Type d'essai	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Méthode	: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	: Pas un sensibilisateur cutané.
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

### **Mutagénécité de la cellule germinale**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Composants:

##### **Bifenthrin:**

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: test de mutation génique Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
-----------------------	--

Type d'essai: test de nutation inverse  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de lymphome de souris

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test létal récessif lié au sexe  
Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile)  
Résultat: négatif

Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée  
Espèce: Rat  
Méthode: Directives du test 486 de l'OECD  
Résultat: négatif

### Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: étude in vitro sur les dommages et/ou la réparation de l'ADN  
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Type d'essai: test de nutation inverse  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse  
Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Voie d'application: Inhalation  
Résultat: négatif

### Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse  
Activation métabolique: Activation métabolique  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: positif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### Composants:

#### **Bifenthrin:**

Espèce	:	Rat, femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	2 années
NOAEL	:	3 mg/kg p.c./jour
Résultat	:	négatif
Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	18 mois
NOAEL	:	7.6 mg/kg p.c./jour
Résultat	:	positif
Symptômes	:	Tumeurs malignes

#### **Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:**

Cancérogénicité - Évaluation	:	Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux
------------------------------	---	---

#### **Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:**

Espèce	:	Souris, femelle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	78 semaines
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

### **Toxicité pour la reproduction**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Composants:

#### **Bifenthrin:**

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 3 mg/kg p.c./jour Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 5 mg/kg p.c./jour Résultat: négatif
-------------------------	---	---

Incidences sur le développement fœtal	:	Type d'essai: Développement embryofœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.7 mg/kg p.c./jour Tératogénicité: NOAEL: 2.7 mg/kg p.c./jour Symptômes: Incidences sur la mère. Résultat: Aucun effet tératogène.
---------------------------------------	---	--

Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version  
1.1

Date de révision:  
12/21/2023

Numéro de la FDS:  
50001766

Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/05/2020

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 mg/kg p.c./jour  
Tératogénicité: NOAEL: 2 mg/kg p.c./jour  
Résultat: Aucun effet tératogène.

Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 7.2 mg/kg p.c./jour  
Toxicité pour le développement: LOAEL: 7.2 mg/kg p.c./jour  
Embryotoxicité.: NOEL: 9.0 mg/kg p.c./jour  
Méthode: Directives du test 426 de l'OECD  
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité., Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

### Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

- Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur trois générations  
Espace: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 7.5 mg/l  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Incidence sur le développement foetal : Espèce: Souris  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Toxicité maternelle générale: LOAEC: 500 partie par million  
Symptômes: Incidences sur la mère.

### STOT - exposition unique

- Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### Produit:

- Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 1.

### Composants:

#### Bifenthrin:

- Organes cibles : Système nerveux central  
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

- Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Produit:

Évaluation

- : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de 0,02 mg/l/6h/jour ou moins.

#### Composants:

##### **Bifenthrin:**

Organes cibles

- : Système nerveux central

Évaluation

- : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 1.

##### **Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:**

Évaluation

- : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Bifenthrin:**

Espèce

- : Rat, mâle et femelle

NOEL

- : 100 ppm

Voie d'application

- : Orale - alimentation

Durée d'exposition

- : 90 d

Remarques

- : On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.

Espèce

- : Chien, mâle et femelle

NOEL

- : 2.5 mg/kg p.c./jour

Voie d'application

- : Orale - alimentation

Durée d'exposition

- : 13 w

Symptômes

- : Tremblements

##### **Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:**

Espèce

- : Rat, mâle et femelle

NOAEC

- : 0.8 - 0.9 mg/l

Voie d'application

- : Inhalation

Atmosphère d'essai

- : vapeur

Remarques

- : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce

- : Rat, mâle

NOAEL

- : 600 mg/kg

Voie d'application

- : Oral(e)

Remarques

- : Selon les données provenant de matières similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Composants:

#### Bifenthrin:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

#### Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Autres informations

#### Produit:

Remarques	: Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.
-----------	--

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

### Composants:

#### Bifenthrin:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Salmo gairdneri): 0.00015 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique  CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.00035 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique  CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.000256 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD BPL: oui  CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.000234 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
----------------------------	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

BPL: oui

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0.00011 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- CL50 (Daphnia (Daphnie)): 0.0016 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): 0.822 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.00012 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0013 µg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00095 µg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : DL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 16 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d
- Méthode: Directives du test 216 de l'OECD  
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 1,800 mg/kg
- DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,150 mg/kg
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.1 - 0.35 µg/bee  
Durée d'exposition: 24 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Méthode: Directives du test 213 de l'OECD
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): 0.1 - 0.3 µg/bee  
Durée d'exposition: 24 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact  
Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

### Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:

- Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en semi-statique Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 4.5 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 3.1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOELR (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.6 mg/l Durée d'exposition: 14 d Méthode: OCDE Ligne directrice 204 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les microorganismes	: NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.6 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
	: CE50 (Tetrahyména pyriformis): 15.41 mg/l Durée d'exposition: 40 h Type d'essai: Inhibition de la croissance Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les modèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
----------------------------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOELR (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,000 mg/l Durée d'exposition: 14 d
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	(Daphnia magna (Puce d'eau)): 10 mg/l Durée d'exposition: 21 d Type d'essai: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEL: > 1.93 mg/l Durée d'exposition: 0.16 h

### Persistante et dégradabilité

#### Composants:

##### **Bifenthrin:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

##### **Solvent naphtha (petroleum), light aromatic:**

Biodégradabilité : Concentration: 49.2 mg/l  
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 77.05 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

##### **Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic:**

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 31 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

##### **Bifenthrin:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 1,709  
Remarques: En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Voir la section 9 pour le coefficient de partage octanol-eau.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 6

### Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **Bifenthrin:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 236610 ml/g, log Koc: 5.37  
Remarques: immobile

Stabilité dans le sol :

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### **Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **Réglementations internationales**

##### **UNRTDG**

No. UN : UN 3351  
Nom d'expédition : PYRETHROID PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE  
(Bifenthrin, Aromatic hydrocarbons, C10)  
Classe : 6.1  
Risque subsidiaire : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 6.1 (3)  
Dangereux pour l'environnement : oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

ment

### IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 3351
Nom d'expédition	: Pyrethroid pesticide, liquid, toxic, flammable (Bifenthrin, Aromatic hydrocarbons, C10)
Classe	: 6.1
Risque subsidiaire	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Toxic, Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 663
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 655
Dangereux pour l'environnement	: oui

### Code IMDG

No. UN	: UN 3351
Nom d'expédition	: PYRETHROID PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, FLAMMABLE (Bifenthrin, Aromatic hydrocarbons, C10)
Classe	: 6.1
Risque subsidiaire	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 6.1 (3)
EmS Code	: F-E, S-D
Polluant marin	: oui

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

No. UN	: UN 3351
Nom d'expédition	: PYRÉTHROÏDE PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, INFLAMMABLE (Bifenthrine, Hydrocarbures aromatiques, C10)
Classe	: 6.1
Risque subsidiaire	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 6.1 (3)
Code ERG	: 131
Polluant marin	: oui
Remarques	: Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'emballage conformément au TMD 4.23.

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

**NPRI Composants** : Solvent naphtha (petroleum), light aromatic butan-1-ol  
Oxirane, polymer with methyloxirane, mono(nonylphenyl) ether  
ethylene oxide  
methyloxirane

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires  
TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.  
AIIC : Non en conformité avec les inventaires  
DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.  
2-METHYLBIPHENYL-3-YLMETHYL (Z)-(1RS,3RS)-3-(2-CHLORO-3,3,3-TRIFLUOROPROP-1-ENYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE  
ENCS : Non en conformité avec les inventaires  
ISHL : Non en conformité avec les inventaires  
KECI : En conformité avec les inventaires  
PICCS : Non en conformité avec les inventaires  
IECSC : En conformité avec les inventaires  
NZIoC : Non en conformité avec les inventaires  
TECI : Non en conformité avec les inventaires

### Liste canadiennes

La ou les substances suivantes sont assujetties à une déclaration de nouvelle activité importante:  
methyloxirane  
75-56-9

---

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air  
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version 1.1	Date de révision: 12/21/2023	Numéro de la FDS: 50001766	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 05/05/2020
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accelérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## BRIGADE® 2EC Insecticide/Miticide

Version  
1.1

Date de révision:  
12/21/2023

Numéro de la FDS:  
50001766

Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 05/05/2020

l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

**Préparé par:**

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique